

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 109

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

REPRISES DE MACONNERIE POUR LE CIMETIERE SAINT-PIERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu les articles R. 2122-1 et R. 2122-9-1 du code de la commande publique qui autorise la collectivité à passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque ce denier porte sur des travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes ;
- Vu le devis réalisé par l'entreprise MARQUIS pour des reprises de maçonnerie dans le cimetière Saint-Pierre de Tonnerre ;
- Considérant que les travaux devront être réalisés avant la cérémonie commémorative du souvenir du 1^{er} novembre 2023 réalisée par la ville de Tonnerre ;

DECIDE

- De signer le contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles R. 2122-1 et R. 2122-9-1 du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Reprises en maçonnerie du cimetière Saint-Pierre	SAS MARQUIS Route de Tonnerre 89430 TANLAY	49 025.81 € HT suivant devis

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 25 mai 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

